

Déclaration Préalable

Suite à l'annonce de la disparition de l'ASS :

« Monsieur le Directeur,

Dans son discours de politique générale du 30 Janvier dernier, le Premier Ministre Gabriel ATTAL a listé l'ouverture de plusieurs chantiers dont la généralisation de l'expérimentation du conditionnement du RSA à 15 heures d'activités et d'insertion à tous les départements d'ici le 1 janvier 2025, ainsi qu'une nouvelle réforme de l'assurance chômage.

Il a également évoqué la fin de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et le basculement de ses bénéficiaires vers le RSA.

Depuis ces annonces, Force Ouvrière constate déjà, de nombreux appels téléphoniques et de visites en accueil des demandeurs d'emplois inquiets sur leurs droits et notamment sur la suppression de l'ASS.

Les agents se trouvent depuis ces annonces, confrontés aux questionnements des demandeurs d'emploi et les collègues se sentent isolés et démunis face à leurs inquiétudes légitimes.

En effet aucun élément de langage n'a été mis à disposition pour les aider dans les réponses à apporter pour assurer notamment une certaine unicité de réponse.

Ainsi Force Ouvrière vous interroge sur les dispositions spécifiques que vous comptez entreprendre au regard de ces annonces d'importance, que ce soit au sujet de l'accompagnement des collègues, de la délivrance des services et bien entendu de la sécurité et l'intégrité physique et morale des agents de France Travail.

Vous remerciant par avance pour votre réponse

Bien cordialement, »

La direction n'a pas daigné répondre !

Remplacement de représentants de proximité

Pour **FO**, **Dilshod NOSIROV** de **Nice centre** remplacera temporairement Roselyne PERROT sur le bassin du 06. Bienvenue à Dilshod pour sa prise de poste. Nous le remercions pour son implication et lui apporterons tout notre soutien pour cette nouvelle mission.

ASC

Vote du projet d'orientations

2 projets soumis au vote

Projet SNU/CGT/SNAP

Vote 15/27 voix

- Remboursement uniquement sur factures
- Part forfaitaire et part **coefficient familial**
- **Baisse du coefficient familial : 20% à 70%** (contre 25% à 70% auparavant).

Projet FO/CGC

Vote 12/27 voix

- **Un forfaitaire adulte et un forfait enfant**
- Forfait selon le niveau de catégorie d'échelon
- Option dotation sur une **carte de paiement**

Le projet SNAP/SNU/CGT est retenu, balayant la possibilité d'éviter l'avance de frais.

FO a proposé la mise en place d'une **carte de paiement sur la part forfaitaire.**

Proposition non retenue !

Vous continuerez donc à :

- **Faire l'avance** des frais
- **Envoyer vos factures acquittées**
- **Subir les tirages au sort**

Et vous avez eu chaud ! Car la CGT nous a informé en séance :

« Si demain la CGT est majoritaire, ce sera un coefficient familial de **1% à 99%** » !!!

France travail

Déclaration

« Les élus FO ont écouté attentivement lors des précédents CSE les informations que vous nous avez données sur l'avancement des opérations liées à France Travail.

Vous avez mentionné nombre de conventions signées avec nombre de partenaires que ce soit au niveau local, départemental, régional....

Nous considérons qu'en l'absence de visu de ces divers documents et autres conventions, nous sommes dans l'impossibilité d'exercer les prérogatives qui sont les nôtres à savoir mesurer l'impact de ces éléments sur nos effectifs et sur l'organisation du travail qu'ils induisent.

En conséquence, Monsieur le Directeur, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer à l'avenir les différents textes et conventions mentionnés lors de vos interventions. »

A titre d'exemple : Nos équipes ont pu constater qu'une convention a déjà été signée et mis en œuvre dans le Vaucluse ! En Avignon Réalpanier un service « cap vers l'entreprise » dépendant de la DT 84 a été mis en place. Ce service compte 5 agents dont 2 collègues CDI en lettre de mission avec une coordinatrice en CDD... »

La direction nous informe que cette convention ne relève pas de France Travail car elle a été signée sous l'égide Pôle-emploi ! Par ailleurs, la direction a proposé d'inscrire ce point au prochain ordre du jour du CSE.

Cela montre bien l'inquiétude de la direction sur un éventuel « manquement » quant à son devoir de consultation des élus CSE.

Informations générales

En date du 20/03/24, la Préfecture du **Var** a prévu de procéder au lancement d'un comité départemental pour marquer l'engagement du département auprès de France Travail.

Dans le Vaucluse, une gouvernance est en préfiguration.

La DG a instauré des programmes qui sont relatifs au portage de la transformation métiers :

Les programmes métiers et transverses apporteront des changements (cf Paul Bazin qui présente ces programmes dans l'intra). Des référents pour ces programmes métiers ont été identifiés au sein des fonctions supports.

Emergence de « Sponsors »

Nouveauté émanant de la DG, des rôles de « sponsors » sont créés dans les DR ! (à ne pas prendre au sens marketing du terme)

M. Blain sera sponsor en PACA sur les sujets suivants :

- L'accessibilité des usagers à la formation,
- Le chantier de la plateforme Système d'Informations

L'Académie France Travail

L'offre de service devrait être co-construite avec quelques Lab France Travail et partenaires.

En PACA il y a 3 rencontres sur le secteur de Marseille avec des partenaires du 1er et 2nd cercle.

Un besoin concret a été identifié pour le public RSA.

XP BRSA

Selon la direction, **l'agence test Marseille Pharo** a de bons résultats.

L'expérimentation a fait ressortir un taux d'accès à l'emploi de 33% pour le GLOBAL et 39% pour les PARCOURS EMPLOI DIRECT.

Ces résultats sont supérieurs aux taux moyen national. Le taux d'accès à l'emploi est composé des remontés DPAE pour les reprises de CDD et de CDI.

A ce jour, il n'y a rien d'arrêté concernant la méthodologie ou la configuration du dispositif quant à son déploiement.

Dans les documents remis, il est fait mention d'une « gouvernance intégrée ». Ce terme désigne plusieurs

acteurs du premier cercle : France Travail, les Missions locales, Cap emploi, l'Apec et d'autre collectivités en fonction des territoires. Ces acteurs sont sollicités pour effectuer les travaux sur ce dispositif puis réfléchir au schéma de déploiement.

Les élus **FO** ont regretté que la direction ne soit pas en mesure de communiquer le pourcentage de retour à l'emploi, hors expérimentation RSA, cela nous aurait servi de base de comparaison.

Il nous a été précisé que 4 agents identifiés de la DAC ont en charge le traitement du fichier CAF des BRSA pour les inscrire.

Les PAG en PACA

L'inquiétude de se retrouver sans activité pour les PAG s'est fait ressentir lors du passage de nos équipes en agence (disparition future de la Gestion de la liste et de l'annonce gouvernementale sur la suppression de l'ASS).

FO a donc porté ces inquiétudes auprès de la direction.

La direction nous confirme que les tâches exercées par les PAG seront amenées à évoluer lors des différents déploiements à venir dans le cadre de France Travail, notamment sur le volet de la formation et des prestations qui sont cadrées dans le budget d'intervention. Budget qui sera fortement augmenté.

A suivre donc.

Le responsable indemnisation

Indus en Admission en Non-Valeur :

La direction informe qu'aucune consigne pour les admissions en non-valeur n'a officiellement été donnée. Cependant elle confirme que les petites sommes mobilisent beaucoup plus de ressources et de temps que ce que cela rapporte à l'établissement d'où l'admission en non-valeur.

Les trop-perçus :

La DR nous informe que de nouveaux outils vont être mis en place pour accompagner les ELD et les agents sur site afin de mieux appréhender et informer le public sur les trop perçus.

Nombre d'agents GDD sur site :

La direction nous informe qu'il y a déjà eu de nouveaux recrutements via l'académie GDD. Cependant, depuis l'accord la GPEC, nous ne sommes jamais revenus au même niveau d'effectif antérieur.

Problèmes d'actualisation

La DR a conscience que depuis la mise en place de l'actualisation rénovée, l'établissement comptabilise des trop perçus du fait des retours DSN dans les dossiers. Elle travaille sur une évolution de l'actualisation pour payer au plus juste.

Bilan des heures supplémentaires 2023

Les heures supplémentaires sont destinées à tous les salariés. Les cadres au forfait, en sont exclus car ils ont en contrepartie 1 mois de salaire supplémentaire.

Procédure : Le DAPE demande les heures pour les agents et pour son ELD via un seul et unique formulaire type.

Charte Télétravail hybride

Nous avons estimé que cette charte ne peut s'opposer au personnel du fait qu'elle n'a aucune assise légale.

Pour rappel un accord télétravail, un accord temps de travail et un règlement intérieur existent déjà.

Sur l'utilisation de la caméra en visioconférence par exemple, FO a rappelé à la direction les [recommandations](#) de la CNIL ([RGPD art. 5-1.C](#) et code du travail [art L.1121-1](#)) sur l'utilisation à des situations « ponctuelles et exceptionnelles ... la « convivialité » n'étant pas un motif légitime.

Indemnisation et accompagnement des salariés et anciens salariés de Pôle emploi

Le personnel de France Travail qui perçoit un complément d'indemnisations ARE, est mis sous le feu des projecteurs. Nous assistons à un **détournement de finalité** institutionnel.

France Travail utilise ses fichiers du personnel pour espérer faire des économies d'allocations chômage, ce que d'autres entreprises ne peuvent évidemment pas faire.

Cette note est discriminante pour **FO**.

La direction a réagi à notre déclaration ([voir déclaration FO](#)), allant même jusqu'à qualifier notre intervention de « prématurée, accompagnée de mots forts ». Au vu de son contenu, nous ne pouvons absolument pas considérer cette note comme bienveillante ou même « préventive à but de protéger les collègues » comme le prétend la direction.

Visite de notre DG

En visite sur MARSEILLE, M. **GUILLUY** est venu échanger les élus sur France Travail.

Les effectifs

Un maintien des effectifs avec **une hausse de 300 ETP** est prévu.

Suite à la fin des arbitrages des autorités et des parties prenantes de la convention TRIPARTITE, une déclinaison pourra se faire en CSEC qui sera ensuite partagée lors du dialogue interne (CSE).

Lourdeur administrative des dispositifs spécifiques

Sur le CEJ, par exemple les conseillers se plaignent de la charge du reporting très lourde.

Une expérimentation est à venir pour essayer d'alléger.

Accompagnement rénové (suivi des publics RSA) :

La généralisation ne sera possible qu'avec des portefeuilles à 50 DE, mal engagé aujourd'hui, au vu des effectifs et des moyens actuels.

« Si on y arrive d'ici 2027 nous auront fait un exploit » (dixit M GUILLUY).



[Contacter nous](#)